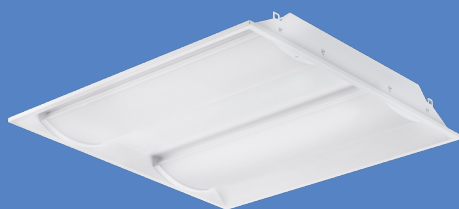




ELECTRA

CONDITIONS CONTRACTUELLES DE LA GARANTIE



FABRICANT D'ECLAIRAGE



WWW.ELECTRAWORLD.FR

Electra engage sa pleine responsabilité pour la mise sur le marché Européen de ses produits.

L'ensemble de nos luminaires sont étudiés, développés et testés par nos équipes dans notre propre laboratoire.

La garantie fabricant s'applique à l'ensemble de notre gamme de luminaires LED & traditionnels, composants et systèmes de gestion d'éclairage suivant les indications ci jointes.

ELECTRA 2ans
ELECTRA 3ans
ELECTRA 5ans
ELECTRA 7ans

Conditions de garantie

La garantie est valable sous réserve du respect des conditions suivantes :

- A partir de la date de fabrication (MM/YYYY)
- Les produits doivent être entreposés et stockés dans leurs emballages tels qu'ils ont été livrés, protégés du soleil, selon les conditions de température -40/+50c, humidité <85% et pression 960-1060hPa
- La mise en œuvre des produits doit se faire selon les règles de l'art, être installés par une personne qualifiée, de manière conforme au mode d'emploi, respectant les préconisations, spécifications d'application et installation selon les directives européennes IEC.
- L'installation doit se faire de façon à respecter les normes ou réglementations techniques ou de sécurités en vigueur dans le lieu où le produit est installé.
- L'emplacement de l'installation doit être choisi de telle sorte que l'appareil ne soit pas exposé à un risque de détérioration prématuré, ou de façon à nuire au bon fonctionnement du produit.
- Les valeurs limites indiquées en fonctionnement pour la température et la tension ne doivent en aucun cas être dépassées.
- Le fonctionnement des luminaires de la gamme « ELECTRA 2ans » ne doit pas excéder 12hrs de fonctionnement par jour aux conditions d'utilisation et d'installation mentionnées sur les fiches techniques et notices.
- L'installation doit faire l'objet d'une maintenance une fois par an minimum, sans que cela ne détériore l'enveloppe du luminaire et son fonctionnement.
- La garantie ne s'applique qu'aux produits fabriqués sous le contrôle d'ELECTRA, pour la France métropolitaine et dans les DOM-TOM.
- Gamme traditionnel E27-FLUO : les ampoules utilisées doivent correspondre aux puissances maximales autorisées, au risque de détériorer le produit complet ou d'entraîner des problèmes de sécurité.
- Les sources T5, T8, CFL, HID ainsi que les piles, et batteries des systèmes de secours sont exclues de la garantie.

Utilisation de la garantie

Notre service après-vente est disponible et à votre écoute pour traiter vos réclamations. Email: sav@electraworld.fr

Exécution de la garantie

Electra est le seul décideur de procéder à la réparation ou au remplacement des luminaires défectueux, et/ou de rembourser le produit au consommateur d'origine.

Les frais de démontage ou de remontage ainsi que les frais d'acheminement et de retour des produits sont à la charge du consommateur ou du consommateur final.

La garantie ne couvre pas les frais de réparation ou de remplacement résultant d'une installation non conforme ou les autres dommages et/ou dommages consécutifs.

Les produits en retour dont le témoin de garantie adhésif serait violé seront exclus du régime légal.

Le client doit envoyer toutes les informations nécessaires concernant le dysfonctionnement, la tension, la température et l'emplacement d'installation, avec documents et photos à l'appui.

Aucune demande ne sera prise en compte sans le numéro de commande stipulé sur les luminaires.